

Bilan de la concertation

Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Villeneuve-la-Garenne

Modalité de concertation :

Différents dispositifs d'information ont été utilisés au cours de cette concertation, de façon à informer le grand public, les habitants et les associations.

ARTICLE DE PRESSE :

Parution dans le journal municipal d'octobre de la commune de Villeneuve-la-Garenne dès le début du mois d'octobre 2022.

MISE A DISPOSITION DU PUBLIC :

Le dossier comprenait le projet de modification n°2 du PLU, les avis reçus des personnes publiques associées, l'avis de la MRAe, l'évaluation environnementale et le registre papier. Il a été mis à la disposition du public pendant un mois, du 7 décembre 2022 au 9 janvier 2023 inclus :

- En Mairie de Villeneuve-la-Garenne et à l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine ;
- Sur le site Internet de la Mairie et sur celui de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine

REGISTRES PAPIERS :

Un registre papier a été mis à disposition du public au sein de la Mairie de Villeneuve-la-Garenne (Hôtel de ville, 28 avenue de Verdun - 92390 VILLENEUVE-LA-GARENNE) du 7 décembre 2022 au 9 janvier 2023 inclus aux heures et jours habituels d'ouverture au public.

Un registre papier a été mis à disposition du public au sein de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine (1 bis, rue de la Paix - 92230 GENNEVILLIERS) du 7 décembre 2022 au 9 janvier 2023 inclus aux heures et jours habituels d'ouverture au public.

REGISTRES EN LIGNE :

Le dossier de concertation et un registre dématérialisé (adresse mail dédiée) ont également été publiés sur le site Internet de la ville de Villeneuve-la-Garenne tout au long de la concertation (<https://www.villeneuve92.com>) à partir du 7 décembre 2022 au 9 janvier 2023 inclus, ainsi que sur le site Internet de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine (<https://www.bouclenorddeseine.fr/>) pendant la même période.

REUNION PUBLIQUE :

Une réunion publique s'est tenue le lundi 10 octobre 2022 afin de présenter le projet de modification n°2 du PLU au public. C'est Monsieur le Maire, Monsieur Pascal PELAIN, qui a accueilli le public et qui a lancé la réunion en rappelant que cette concertation concerne le deuxième projet de modification du PLU de Villeneuve-la-Garenne.

Bilan de la concertation :

Synthèse des observations du public.

Observations du Public.

Réunion du lundi 10 octobre 2022 :

Tous les éléments concernant le projet de modification du PLU n°2 de la commune de Villeneuve-la-Garenne ont été présentés. Seules les modifications du règlement n'ont pas été présentées de manière exhaustive mais elles ont été mises à la disposition des participants pour une libre consultation. Les questions émises par les participants ne concernaient pas directement le projet de modification n°2 du PLU mais plutôt les divers aménagements futurs de la commune. Le diaporama de présentation ainsi qu'un dossier de concertation ont été mis à la disposition des services de la Mairie pour une possible relecture.

Registre en ligne :

Aucune remarque.

Registre écrit :

Aucune remarque.

Approbation du bilan de la concertation.

Cette concertation a porté en particulier sur les enjeux et objectifs du projet.

A l'issue du bilan, l'EPT et la ville de Villeneuve-la-Garenne souhaitent confirmer les objectifs tels que précisés dans le rapport de présentation du projet de modification n°2 du PLU.

La modification n°2 du PLU qui en résulte a donc pour objet de :

- Adapter le projet urbain de Gallieni Nord : Passage de zone UB en zone UBa
- Permettre la réalisation des projets sur le secteur Bongarde :
 - Clarifier le règlement de la zone UG pour le lot A4 au nord du Qwartz
 - Modification du règlement écrit de la zone UE pour permettre le projet du lot A1
 - Modifier l'OAP Bongarde
 - Suppression de deux emplacements réservés
- Mettre à jour des dispositions réglementaires :
 - Modification de la règle sur les clôtures
 - Modification de la règle sur les stationnements liés au logement
 - Modification de la règle relative aux hauteurs en zone UB
 - Supprimer les emplacements réservés n°9, 11 et 12.

Le conseil de territoire de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine est invité à approuver le présent bilan de la concertation de la modification n°2 du PLU de Villeneuve-la-Garenne.